

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNE DE MAXOU

COMPTE RENDU DE LA Réunion Publique communale sur le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du 21 Novembre 2013

ONT PARTICIPE A L'ANIMATION DE CETTE REUNION :

- M FRESQUET Gérard (Architecte / Urbaniste - Atelier Sol et Cité)
- M GRAS Gérard (Maire de Maxou)

ETAIENT PRESENTS :

- Mme THOMASSIN Marie Aude (Communauté d'Agglomération du Grand Cahors)
- Six représentants du conseil municipal
- Trente-cinq habitants

ORDRE DU JOUR : Réunion publique communale sur le diagnostic et le PADD

1 - Objectif de cette réunion publique communale

Dans le cadre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, la concertation auprès de la population permet d'échanger ensemble de l'intérêt général de la commune.

Elle a pour but d'informer et d'associer les habitants en amont des décisions.

La commune de Maxou a choisi de réaliser cette concertation sous la forme d'une réunion publique communale, à laquelle s'ajoutent toutes les modalités fixées par délibération : panneaux d'exposition en mairie, registre à disposition, etc.

Cette réunion s'est tenue le 21 Novembre 2013 à 18h à Maxou à la salle des fêtes.

2 - Contenu de la réunion

Avant de lancer la réunion, M.FRESQUET remercie les élus pour le travail effectué dans la conduite de ce projet de PLU et remercie aussi les habitants pour leur présence à cette réunion.

M.FRESQUET demande aux personnes présentes de poser les questions à la fin de la réunion étant donné que certaines interrogations seront levées au fur et à mesure de la présentation.

M.FRESQUET insiste sur le fait que cette réunion consiste à présenter le projet qui relève de l'intérêt général pour la commune et en aucun cas de discuter de l'intérêt particulier de chacun des habitants. C'est au moment de l'enquête publique que le public pourra poser les questions d'ordre privé. Après avoir expliqué les modalités de la mise en place du nouveau document d'urbanisme, M.FRESQUET traite des sujets suivants (cf dossier joint) :

- Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme ?
- La démarche multicommunale
- Rappel du diagnostic communal
- Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui définit les orientations que la commune souhaite mettre en œuvre.

Suite à cette présentation, seule une question a été formulée par le public.

Remarque d'un habitant : Pourquoi le PADD n'est-il pas sur internet ?

- o Réponse M.FRESQUET: La Communauté d'Agglomération du Grand Cahors étudie actuellement les modalités techniques qui permettront de rendre consultables les documents d'urbanisme de toutes les communes membres sur son site internet.

Fait à Toulouse, le 10 décembre 2013

Pour l'Atelier Sol et Cité,
Gérard FRESQUET